

Mis en ligne le 10 décembre 2004

## SECTES : LA PEUR SANS REMEDE

Cette communication sur le pouvoir excessif se fonde sur deux piliers :

- 1° Trente ans de travail dans l'Association de Défense des Familles et de l'Individu (ADFI) ;
- 2° Une réflexion depuis quarante-cinq ans sur la légitimité du pouvoir et sur ses fondements.

Ainsi mon intention sera d'établir un certain parallèle et une comparaison entre les pouvoirs illégitimes, et parmi eux le pouvoir des sectes. Il faudra pour cela un bref détour historique pour aboutir à leur résultat commun : une peur sans remède, qui explique leurs comportements.

Tout au long de cette réflexion j'ai été soutenu par la pensée d'un philosophe de l'Histoire : l'Italien Guglielmo FERRERO (1871-1942). En premier lieu il fut un grand connaisseur de l'Antiquité gréco-romaine. Son œuvre la plus connue demeure « Grandeur et décadence de Rome » (1902). En tant que ferme représentant du grand courant libéral européen, il fut aussi un grand conférencier et chroniqueur. Naturellement il fut persécuté par Mussolini lui-même. Pendant les douze dernières années de sa vie FERRERO fut titulaire de la Chaire d'Histoire moderne à l'Université de Genève, et un membre très distingué de l'Institut des Hautes Etudes Internationales. C'est là qu'il démontra comment un régime politique ne peut procurer de paisibles et fécondes périodes que quand son pouvoir est agréé par les masses de sa population, selon *un principe de légitimité permanent*

Un cas unique dans l'Antiquité occidentale fut la République Romaine, qui reposa pendant cinq siècles sur son oligarchie aristocratique avec sa coutume d'élections par le Sénat et par les Comices. Au contraire lorsque César franchit le Rubicon, il viola la loi qui soumettait le pouvoir militaire au pouvoir civil. Il détruisait aussi le système de transmission du pouvoir. Sa prétention au pouvoir personnel mena aux guerres civiles. Pendant tout l'Empire Romain, au lieu de la légitimité due à un principe la transmission du pouvoir, celui-ci dépendit de la force et de la crainte des légions.

Avec Charlemagne et pendant le second millénaire *le principe héréditaire* apparut comme le principe de légitimité.

Plus tard survint l'accident soudain et inattendu de la Révolution Française. Face au brusque effondrement du principe monarchique, la Révolution a imaginé qu'en dépit de la non préparation de l'opinion publique, il serait possible de remettre en vigueur le *principe démocratique* inventé vingt-trois siècles plus tôt sur l'Acropole. La Révolution ignorait que l'un des pires malheurs dont puisse souffrir un pays est de détruire le pouvoir légitime sans avoir aucune idée précise de ce par quoi il sera possible de le remplacer. (cf. Ferrero in « Power »).

Napoléon Bonaparte, croyant qu'il lui était possible de guérir « la Grande Peur », imposa par la force sa contre-révolution. Le résultat fut quinze ans de sanglantes convulsions pour toute l'Europe. La Révolution avec son manque de légitimité avait laissé sa marque sur Napoléon. Il avait peur spécialement à cause de son sentiment intime de faible légitimité comparée à celles des vieilles dynasties. Ainsi il ne pouvait pas échapper à la peur.

Finalement, pendant les deux derniers siècles il fut très difficile d'assurer l'acceptation par les masses de la *légitimité fondée sur le principe démocratique*, c'est-à-dire d'admettre un concept en devenir. Les masses ont commencé à l'accepter, en sentant que ce principe, à notre stade de civilisation est le seul capable de réduire les peurs mutuelles entre gouvernants et gouvernés. Tous sentent comme le système démocratique est fragile. Le premier venu peut montrer la grande part d'arbitraire qui s'y trouve ; mais les masses acceptent que, même fragile, le principe démocratique, en dépit de sa part d'absurdité, trop humaine absurdité, doit

être respecté, perfectionné, promu et défendu. Les masses sentent que nous devons apprendre à nous en servir, non pas parce qu'il serait sacré, mais parce que c'est à peu près le seul baume, le baume irremplaçable pour réduire la peur entre gouvernants et gouvernés, cette peur qui conduit au excès de la force, au lieu que la démocratie est la voie ouverte aux arbitrages.

### SECTES : L'INDISPENSABLE DEFINITION

Ce détour historique était nécessaire ; mais voici le temps d'établir le parallèle avec le cas spécifique des sectes. « Les excès de la force ne terrorisent pas seulement la malheureuse victime, mais aussi et encore plus celui qui les commet » (cf. Ferrero, «Bonaparte en Italie »). Les gourous ont peur parce qu'ils ne peuvent pas surmonter le sentiment intime de leur *mensonge fondateur*. En essayant de surmonter leur peur ils sont obligés d'abuser de la force et de répandre la peur. Ils savent qu'autrement ils vont disparaître.

Ainsi les sectes ressentent comme la pire des attaques la définition de ce qu'elles sont en réalité.

Nous connaissons bien les efforts déployés par les sectes pour recruter des protecteurs qui vont souffler dans leurs trompettes pour répandre l'opinion qu'il serait impossible de définir ce qu'est une secte. Ainsi ils essaient de ridiculiser tous opposants comme n'étant même pas capables de définir ce qu'ils ont décidé de combattre. « Regardez ces gens qui s'épuisent pour rien, sauf à répandre l'intolérance », déploraient-ils. Soyons convaincus que définir les sectes est le meilleur moyen de les mettre hors d'état de nuire.

*Premier pas pour définir les sectes : affirmer que la définition ne concernera pas le plan religieux, mais qu'elle sera fondée sur leurs comportements.* Une définition ne concernera pas ce que les sectes disent, mais leurs actes. . Les prétentions religieuses sont des leurres parmi d'autres leurres.

La définition qui nous est apparue la plus précise et la plus complète est celle proposée par Jacques TROUSLARD, prêtre à Soissons (Fr.). Elle est le fruit de nombreuses interventions devant les tribunaux. La voici :

« La secte est un groupe constitué à l'origine sous la direction, l'influence, la domination d'un maître à penser communément appelé « gourou », qui, par l'emploi de manœuvres frauduleuses, promesses, menaces, abus d'autorité ou de pouvoir, machinations ou artifices, utilisation de techniques de conditionnement ou de contrainte morale, provoque chez ses adeptes une situation e faiblesse, de vulnérabilité, de dépendance et de complicité qui leur fait *perdre tout esprit critique et tout libre arbitre pour tout ce qui concerne les méthodes ou les pratiques de la secte...* Bref un groupe qui utilise des procédés répréhensibles dans un but d'aliénation de ses adeptes, et à des fins financières ou commerciales. La secte est un groupe qui affecte l'intégrité physique ou psychique, ou la situation économique ou sociale du citoyen, et constitue une menace pour les droits publics et les droits du citoyen ».

A l'évidence cette définition ne se fonde que sur les Droits de 'Homme tels qu'écrits dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948), et sur la dignité humaine dignité qui dépend de la première des libertés :la liberté de penser. Nous nous souvenons précisément de la magistrale démonstration de notre très courageux et très clairvoyant collègue américain, Edward LOTTICK, fondateur de Authentic Cult Awareness Network . Il a brillamment renouvelé la manière de lire les textes fondateurs de la démocratie américaine. Il a montré spécialement comment la liberté de choisir une religion est conditionnée par la liberté préalable de penser. Il appelle cette liberté « la liberté oubliée » disant que les sectes se servent du Premier Amendement d'une manière qui trompe quant à cette liberté première.

Ainsi une organisation qui correspond à la définition ci-dessus se prend à son propre piège, car son principe fondateur mène à une anti-légitimité , ceci pour deux raisons principales :

la première : un pouvoir légitime est conféré par une structure préexistante ; il vient de plus haut. Tous les pouvoirs autoproclamés se condamnent d'eux-mêmes à l'illégitimité et à sa conséquence : la **peur**. La secte est résolue à tout ce qui peut différer la minute qui ne pardonne pas, celle de la vérité sur ses fondements, car cette vérité est mortelle pour elle. Nous nous souvenons ici des cas qui se sont conclus par le suicide personnel ou collectif. A noter que le suicide n'est pas toujours spectaculaire, comme dans le cas du lent suicide de David Berg par l'alcool.

La seconde de ces raisons d'illégitimité, c'est l'hypercentralisation, qui hélas rappelle tant de souvenirs en Russie. La secte ressemble à une pyramide renversée. Au lieu que son équilibre soit dû à une large assise, celui-ci ne tient qu'au moyen d'états. Tout point d'appui qui faiblit ou qui s'écarte de son rôle doit être immédiatement repéré, apprécié, corrigé ou remplacé. Et c'est tout le problème de la légitimité car celle-ci est *un sentiment qui ne peut que monter de la base*, des masses et de l'adhésion qu'elles veulent bien fournir. C'est donc de ces masses et d'elles seules que peut provenir le moyen de calmer la peur, et de procurer le peu de paix qu'il est raisonnable d'espérer dans tout groupement humain. C'est précisément ce qu'une secte n'aura jamais. Pour surmonter sa peur, elle sera donc obligée de recourir à ces expédients de l'étroite surveillance anxiogène et des dénonciations obligatoires.

Autres conséquences de la peur éprouvée par le gourou : il se constitue une garde rapprochée ; il accentue l'exploitation des adeptes sous prétexte notamment d'une soi-disant urgence. Ce seront des pressions sur les plans de leur vie sexuelle et sur le plan financier. Le gourou tente aussi de renforcer son infiltration dans les domaines du commerce et de la politique avec un cynique *opportunisme*. A ce dernier point de vue, cela fait partie des responsabilités de la FECRIS de mettre en garde nos Autorités respectives quant aux commodités et à l'alibi que les sectes peuvent fournir à certains services étrangers, dont le but est d'étendre l'influence de leur pays d'origine. Nous devons remercier nos collègues de Novosibirsk d'avoir informé très précisément sur une telle action.

## EN CONCLUSION

Nous pourrions reprendre la pensée de GANDHI : *visez le centre, c'est-à-dire la conscience*. La FECRIS doit conduire résolument *aux sources de la peur qui mine les sectes*. Ne nous laissons pas de décrire, preuves en mains, le piège où tombent inmanquablement les pouvoirs que rien ne peut guérir des tremblements provoqués par le sentiment intime de leur illégitimité. Cette illégitimité les conduit inévitablement à de lamentables aventures.

*On aura naturellement remarqué que cet exposé ne se réfère pas à des croyances religieuses. Nous tenons pourtant à bien souligner que cela ne signifie aucune attitude négative à cet égard. Nous tenons particulièrement à remercier les organisateurs religieux de cette rencontre si opportune, et à exprimer du respect pour la croyance intime de ceux et celles pour qui certains maux ne peuvent être surmontés que par des moyens spirituels avec la conviction que « la vérité rend libre ». A chacun de chercher la vérité selon la droiture de son esprit. C'est grâce à cette droiture que nous pouvons, et même que nous devons examiner les doctrines pour mieux comprendre les victimes.*

-  
-  
-  
-

Jacques RICHARD  
président honoraire de la FECRIS  
Humblebaek , août 2004-08-20